



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 janvier 2018



**DÉLIBÉRATION N°2018-020**

**OBJET : BMX : validation de l'APD et du plan de financement**

En exercice : 20  
Membres  
Présents(s) : 17  
Pouvoir(s) : 1  
Absent(s) : 3

Le vingt-neuf janvier deux mille dix-huit, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Jean-François HAMELIN, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Christiane GALLON à Michel DUCROUX

**Le ou les membres absent(s) :**

Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Philippe THOMAS

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le nouvel APD dont le montant s'établit à 489.763,43 d'euros HT hors maîtrise d'œuvre.
- D'autoriser monsieur le maire à réaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat, du conseil régional, du conseil départemental, de la communauté d'agglomération, ainsi que des comités sportifs
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.
- D'approuver le nouveau plan de financement

Conseil Régional	140 000.00 €
D.E.T.R.	80 000.00 €
CNDS	60 000.00 €
Conseil Départemental	80 000.00 €
Club Avenir	25 000.00 €
Communauté d'agglomération	60 000.00 €
Fonds propres de la commune	140 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>585 000.00 €</b>

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

 Le Maire  
Crescent MARAULT 